



Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mesdames et messieurs les membres de la CAPD.

Cette CAPD est la première après les élections professionnelles de novembre et décembre 2018. Malgré les péripéties de la période de scrutin, le SNUipp-FSU est confirmé dans le premier degré comme organisation syndicale majoritaire dans notre département. Avec une participation au vote de 65,05% largement supérieure à la moyenne nationale, nous voyons la reconnaissance par nos collègues du travail de représentation que font les élus et les militants du SNUipp-FSU Dordogne au jour le jour et dans les instances.

Si cette représentativité est importante pour nous, elle devrait l'être aussi pour notre administration. On voit samedi après samedi ce à quoi mène l'absence de dialogue social, le sentiment pour beaucoup d'être déclassés et méprisés par le gouvernement. Il est grand temps, dans notre ministère, de rétablir les conditions d'un vrai dialogue social. Le ministre doit prendre en compte les légitimes demandes et aspirations des travailleurs de l'Education Nationale exprimées dans la rue aujourd'hui encore.

Nous avons un ordre du jour chargé dont certains points sont très attendus par nos collègues, c'est d'ailleurs pourquoi nous siégeons aujourd'hui pendant une journée de mouvement social.

Nous allons étudier l'attribution des bonifications médicales pour les barèmes des permutations interdépartementales et par suite la validation des barèmes. Nos collègues vont avoir fort peu de temps pour les consulter avant la transmission à l'administration centrale. Comment pourrions-nous prendre en compte d'éventuelles corrections s'il en reste encore malgré nos travaux communs ?

Les avancements d'échelons dans les différents grades sont aussi à l'ordre du jour. Il s'agit aujourd'hui de ne valider que les avancements dits automatiques ou liés à l'ancienneté. Il nous semble que nous aurions pu tenir une CAPD sur ces avancements dès le début de l'année scolaire au lieu d'infliger à nos collègues un décalage dans leurs paies qui risque de leur être préjudiciable au regard de l'administration des impôts notamment.

Nous étudierons ensuite la liste d'aptitude aux fonctions de direction. Comment vous dire notre surprise à la lecture du document de travail ! 14 collègues se voient refuser cette inscription après entretien avec la commission ! Parmi eux, des collègues faisant d'ores et déjà fonction cette année. L'année dernière ce nombre était bien inférieur. Pour nous, cela pose de façon forte les questions de la formation et de l'accompagnement. Ces collègues faisant fonction rendent un fier service à l'administration, service bien mal récompensé. D'autres ne pourront pas évoluer dans leur carrière. La formation et l'enseignement en interne ne sont décidément pas les points forts de notre ministère de l'Education...

Les départs en formation spécialisée CAPPEI vont être aussi évoqués aujourd'hui. Il est dommage pour la transparence des opérations qu'il n'y ait pas eu en amont d'état des lieux de l'existant et des besoins transmis aux organisations syndicales représentatives. Nous nous opposons à la volonté que vous avez de faire disparaître des RASED les postes à dominante relationnelle. En supprimant les postes vacants vous supprimez les supports possibles de formation, en clair l'avenir des RASED nous paraît bien assombri...

Le dernier point nous paraît toujours aussi anecdotique : la présidence des conseils d'écoles regroupées en RPI qui était avant très consensuelle avec des présidences tournantes pendant l'année scolaire donne maintenant lieu à des tours de rôles annuels...

Nous tenons à terminer cette déclaration par un point fondamental pour nous. Beaucoup de nos collègues sont cette année confrontés à de nouvelles situations de détresse d'élèves et de familles. En effet, des familles déboutées du droit d'asile se voient exclues des logements qu'elles occupaient malgré l'hiver. Les seules personnes vers qui ces familles peuvent désormais se tourner sont les enseignants, les personnels et les parents d'élèves des écoles que fréquentent leurs enfants. Le SNUipp-FSU Dordogne est solidaire de ces familles et des collègues qui font leur possible pour que les enfants concernés puissent continuer à vivre dans des conditions décentes. Les valeurs de la devise républicaine gravées aux frontons de nos écoles ne peuvent rester de vains mots.